



**Canadian Coast Guard Auxiliary**  
**Garde côtière auxiliaire canadienne**  
**National Training Standards**  
**Normes nationales de formation**  
**Première édition**



## Table des matières

<b>CHAPITRE 1 - INTRODUCTION</b> .....	<b>3</b>
1.1 GÉNÉRALITÉS.....	3
1.2 ABRÉVIATIONS.....	3
1.3 DÉFINITIONS ET PRÉCISIONS.....	4
1.4 RENVOIS .....	6
1.4.1 <u>Niveau international</u> .....	6
1.4.2 <u>Niveau national</u> .....	6
<b>CHAPITRE 2 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES</b> .....	<b>7</b>
2.1 MANDAT .....	7
2.2 PRINCIPES .....	7
2.3 OBJECTIFS .....	7
2.4 REGISTRE DE FORMATION ET ANNOTATIONS DE QUALIFICATION.....	8
2.5 RECONNAISSANCE DU REGISTRE DE FORMATION DE LA GCAC .....	8
<b>CHAPITRE 3 - MEMBRES DE LA GCAC</b> .....	<b>9</b>
3.1 RÔLES DE LA GCAC .....	9
3.1.1 <u>Généralités</u> .....	9
3.2 OPÉRATIONS DE LA GCAC .....	9
3.2.1 <u>Descriptions des rôles</u> .....	9
3.2.2 <u>Normes de compétence</u> .....	10
3.3 ADMINISTRATION DE LA GCAC.....	10
3.3.1 Descriptions des rôles.....	10
3.4 FORMATION .....	10
3.4.1 <u>Descriptions des rôles</u> .....	10
Tableau 1 - Structure de formation .....	11
<b>CHAPITRE 4 - SÉLECTION ET RECRUTEMENT</b> .....	<b>12</b>
4.1 CONDITIONS D'ADMISSION.....	12
4.2 CRITÈRES MÉDICAUX/PHYSIQUES.....	12
<b>CHAPITRE 5 - QUALIFICATIONS ET REMISE DE CERTIFICAT (RÉGIONAL) ET DU REGISTRE DE FORMATION DE LA GCAC</b> .....	<b>13</b>
5.1 INTRODUCTION .....	13
5.2 QUALIFICATION .....	13
5.3 REGISTRES DE FORMATION DE LA GCAC.....	13
5.3.1 <u>Registre de formation de la GCAC</u> .....	13
5.4 REVALIDATION .....	13
5.5 QUALIFICATIONS DES INSTRUCTEURS ET DES ÉVALUATEURS .....	14
<b>CHAPITRE 6 - FORMATION</b> .....	<b>15</b>
6.1 INTRODUCTION .....	15
6.2 GÉNÉRALITÉS.....	15
6.3 OPÉRATIONS .....	15
6.3.1 <u>Membre d'équipage</u> .....	15
6.3.2 <u>Propriétaire/conducteur</u> .....	16
6.4 ADMINISTRATION.....	16
6.5 FORMATION .....	16
6.6 MÉTHODES DE FORMATION .....	16
6.6.1 <u>Cours de formation théorique</u> .....	16
6.6.2 <u>Exercices de formation pratique</u> .....	17
6.7 PROGRAMMES ET DOCUMENTS DE COURS .....	17

<b>ANNEXE 1 – DESCRIPTION DU RÔLE LIÉ AUX FONCTIONS OPÉRATIONNELLES</b>	
<b>DE LA GCAC .....</b>	<b>18</b>
OPÉRATIONS DE LA GCAC – ÉQUIPAGE .....	18
OPÉRATIONS DE LA GCAC - PROPRIÉTAIRE-EXPLOITANT.....	19
OPÉRATIONS DE LA GCAC – SPÉCIALISTE DE LA SÉCURITÉ NAUTIQUE.....	20
<b>ANNEXE 2 – DESCRIPTION DU RÔLE LIÉ AUX FONCTIONS ADMINISTRATIVES</b>	
<b>DE LA GCAC .....</b>	<b>21</b>
DIRECTEURS DE ZONE OU DE DISTRICT .....	21
CHEFS D’EMBARCATION.....	21
REPRÉSENTANTS D’ASSOCIATION (ÉLUS OU NOMMÉS) .....	22
MEMBRES.....	22
<b>ANNEXE 3 – DESCRIPTION DU RÔLE LIÉ AUX FONCTIONS DE FORMATION DE LA GCAC ...</b>	<b>24</b>
COORDONNATEUR DE LA FORMATION .....	24
INSTRUCTEUR ET FORMATEUR.....	25
ÉVALUATEUR .....	25
<b>ANNEXE 4 – REGISTRE DE FORMATION DE LA GCAC .....</b>	<b>27</b>
PRÉSENTATION .....	27
UTILISATION .....	27
EXEMPLE.....	27
<b>ANNEXE 5 - TABLEAU DE RÉFÉRENCE POUR LES NORMES DE COMPÉTENCE (NIVEAUX) ..</b>	<b>28</b>
<b>TABLEAU 1- GRILLE DE COMPÉTENCES DES MEMBRES D’ÉQUIPAGE DE LA GCAC.....</b>	<b>29</b>
<b>TABLEAU 2- GRILLE DE COMPÉTENCES DES PROPRIÉTAIRES-EXPLOITANTS DE LA GCAC .....</b>	<b>36</b>
<b>TABLEAU 3- GRILLE DE COMPÉTENCES DES SPÉCIALISTES EN SÉCURITÉ NAUTIQUE DE LA GCAC.....</b>	<b>47</b>
À VENIR	
<b>TABLEAU 4- GRILLE DE COMPÉTENCES DES ROLES D’ ADMINISTRATION DE LA GCAC.....</b>	<b>47</b>
À VENIR	
<b>TABLEAU 5- GRILLE DE COMPÉTENCES DES ROLES DE FORMATION DE LA GCAC .....</b>	<b>47</b>
À VENIR	

## Chapitre 1 - Introduction

### 1.1 Généralités

Compte tenu de l'importance de la Garde côtière auxiliaire canadienne (GCAC) sur le plan des opérations de recherche et de sauvetage (SAR) et de la prévention, il a fallu établir une approche commune et des normes de formation professionnelles approuvées à l'échelle universelle, en ce qui a trait aux divers rôles des membres de la GCAC. Le succès de la prestation des services de la GCAC repose sur des effectifs compétents et chevronnés, capables d'assumer les diverses responsabilités de l'organisme.

Le recrutement, la sélection et la formation des membres de la GCAC constituent des conditions préalables à la mise en place d'effectifs dotés des compétences nécessaires pour contribuer à des opérations en mer sûres et efficaces. Ces activités permettent de veiller à ce que l'on prête l'attention voulue aux diverses tâches inhérentes au rôle de la GCAC et à ce que les relations entre celle-ci et la Garde côtière canadienne (GCC) soient stables et définies.

La présente norme établit les **exigences minimales en matière de formation**, ainsi que les normes d'accréditation visant les membres de la GCAC; cependant, la norme est rédigée de manière à pouvoir tenir compte des autres facettes des interventions SAR et de l'intervention environnementale. Ces normes et exigences peuvent être appliquées conjointement par la GCAC et la GCC.

### 1.2 Abréviations

ACRESA	Association civile de recherche et sauvetage aériens
GCC	Garde côtière canadienne
GCAC	Garde côtière auxiliaire canadienne
FSCIC	Fondation du stress causé par un incident critique
GSCIC	Gestion du stress causé par un incident critique
LMMC	Loi sur la marine marchande du Canada
MPO	Ministère des Pêches et des Océans
MDN	Ministère de la Défense nationale
SMDSM	Système mondial de détresse et de sécurité en mer
GSAR	Association de recherche et de sauvetage au sol
IAMSAR	Manuel international de recherche et sauvetage aéronautique et maritime (volumes I-III)
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
ICSF	
OMI	Organisation maritime internationale
ISBN	Numéro normalisé international du livre
UTI	Union internationale des télécommunications
SCTM	Services de communications et de trafic maritimes
CSSM	Centre secondaire de sauvetage maritime
MNRS	Manuel national de recherche et de sauvetage
LVN	Lunettes de vision nocturne
BSN	Bureau de la sécurité nautique
CSP	Commandant sur place
CCS	Centre de coordination du sauvetage

CROR.....	Certificat restreint d'opérateur-radio
CIR.....	Circulaire d'information sur les radiocommunications
SSIE.....	Sauvetage, sécurité et intervention environnementale
SAR.....	Recherche et sauvetage
RPBP.....	Règlement sur les petits bateaux de pêche
SITREP.....	Rapport de situation
CMRS.....	Coordonnateur de mission de recherche et sauvetage
IPO.....	Instructions permanentes d'opération
SRR.....	Région de recherches et de sauvetage
SRRS.....	Sous-région de recherche et de sauvetage
URS.....	Unité de recherches et de sauvetage (également appelée unité mobile)
STCW.....	Convention internationale sur les normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille, 1978, telle que modifiée en 1995 (Convention STCW)
RPB.....	Règlement sur les petits bâtiments

### 1.3 Définitions et précisions

Pour les besoins de la présente norme, les définitions et les précisions suivantes ont été utilisées :

**Coordonnateurs de l'instruction (GCAC / GCC)** – personnes qui prennent les dispositions nécessaires touchant les installations, le matériel et le personnel essentiels à la formation des membres de la GCAC.

**Instructeurs (GCAC / GCC)** – personnes qui assurent la formation des membres de la GCAC.

**Évaluateur** – personne dotée des qualifications nécessaires pour évaluer la compétence des membres de la GCAC.

**Association** – associations liées à la GCAC, à l'échelle nationale, de Terre-Neuve, des Maritimes, ainsi que des régions Laurentienne, du Centre et de l'Arctique et du Pacifique.

**Candidat** – membre de la GCAC ou candidat proposé qui participe à la formation et (ou) aux exercices de la GCAC.

**Membres de la GCAC** – personnes qui ont reçu la formation nécessaire pour participer aux activités autorisées de la GCAC. Les rôles englobent les opérations, l'administration et la formation.

**Registre de formation de la GCAC** – compte rendu de la formation et des accréditations accordées aux membres de la GCAC. (La présente norme contient un exemple de registre de formation de la GCAC, qui peut s'ajouter à la norme régionale existante).

**Programme de formation de la GCAC** – formation théorique et expérience pratique acquises par les membres de la GCAC et qui constituent le fondement de leur évaluation, y compris les connaissances, les compétences, les habiletés et les comportements nécessaires pour assumer les rôles définis.

**Compétence** – capacité d'exécuter efficacement les tâches ou fonctions définies.

**Autorité médicale compétente** – médecin ou praticien reconnu par Santé Canada.

**Langue de prestation des services** – Il est convenu que les membres de la GCAC offriront les services de la GCAC dans la langue officielle de leur choix, c'est-à-dire le français ou l'anglais. Cependant, veuillez noter que, si la situation le justifie, les membres peuvent recourir aux centres de services de communications et de trafic maritimes (radio de la Garde côtière) et aux services linguistiques des téléphonistes afin d'offrir des services dans l'autre langue officielle. En outre, la langue de prestation des services peut tenir compte de la langue maternelle du membre de la GCAC et du client, au besoin.

**Autres organismes** – les services qui participent activement aux opérations de recherches et de sauvetage, à la prévention et aux interventions environnementales (c.-à-d. service d'ambulance, service des incendies, etc.)

**Formation pratique** – activités de formation et de familiarisation exécutées dans des conditions d'opérations réelles ou simulées.

**Évaluation des connaissances acquises** – évaluation de la formation et (ou) de l'expérience antérieures directement reliées aux grilles de compétence contenues dans la présente norme.

**Revalidation** – retitularisation périodique des membres de la GCAC, à l'aide de cours de recyclage et d'appoint, au besoin.

**Ressource SAR** – navire, aéronef, véhicule ou installation stationnaire, doté de personnel, qui peut être utilisé dans le cadre d'une mission de recherche et de sauvetage.

**Plan de recherche** – message, généralement élaboré par le SMC, visant à transmettre des instructions aux unités et aux organismes qui participent à une mission de SAR.

**Instructions permanentes d'opération** – méthodes reconnues, parfois consignées par écrit, relatives à l'exécution des tâches mises en œuvre dans le cadre des activités autorisées de la GCAC.

**Modulaire** – une approche à la formation qui permet à un individu de recevoir la formation par unités ou sections normalisées dans un format individuel et flexible.

## **1.4 Renvois**

La présente norme peut contenir des renvois aux organismes et aux documents suivants :

### **1.4.1 Niveau international**

- .1 STCW
- .2 OMI
- .3 OACI
- .4 IAMSAR
- .5 UIT

### **1.4.2 Niveau national**

- .1 Manuel national de recherche et de sauvetage
- .2 Lignes directrices nationales visant les activités de la Garde côtière auxiliaire canadienne
- .3 Accords de contribution nationaux et régionaux (MPO et GCAC)
- .4 Documents des associations nationales et régionales liées à la GCAC
- .6 *Loi sur la marine marchande du Canada*
- .7 Lignes directrices opérationnelles des unités de recherches et de sauvetage (type 100 et 300) TP11637
- .8 Normes de compétence TP9224 en matière de SAR

## Chapitre 2 - Dispositions générales

### 2.1 Mandat

Tel qu'indiqué dans les Lignes directrices nationales sur les activités de la Garde côtière auxiliaire canadienne, l'objectif commun de la GCAC et de la Garde côtière est :

*« la prévention des pertes de vie et des blessures en mer, notamment, lorsque c'est possible, tout effort raisonnable visant à minimiser les dommages ou la perte de biens »*

Ainsi, les membres de la GCAC offrent bénévolement leurs services et aident la GCAC et la GCC à atteindre cet objectif par des opérations de recherche et de sauvetage et des activités de prévention, sans profit ni gain personnel.

### 2.2 Principes

Avant d'être considérés aptes à exercer les rôles reliés aux tâches assignées à la GCAC, les membres de la GCAC devraient obtenir les qualifications nécessaires indiquées dans les tableaux de compétences. Une personne ne doit donc être considérée capable de remplir un rôle dans la GCAC que si l'annotation de qualification appropriée figure dans son registre de formation de la GCAC.

Les qualifications ne devraient être accordées par la GCAC que si l'auxiliaire a suivi avec succès les programmes de formation rattachés à cette norme, et elles devraient être notées dans le registre de formation de la GCAC. La formation doit inclure une démonstration des compétences permettant d'évaluer pleinement les aptitudes de l'auxiliaire. La formation et l'expérience acquises à l'extérieur de la GCAC et rattachées à cette norme devraient être prises en compte et acceptées s'il y a lieu.

### 2.3 Objectifs

Cette norme a pour objectifs de :

- .1 fournir une base pour la formation reliée aux connaissances et aux aptitudes nécessaires pour remplir les divers rôles d'un auxiliaire de la GCC;
- .2 maintenir un niveau efficace et professionnel de performance opérationnelle en prévoyant systématiquement des stages de perfectionnement et d'avancement pour le personnel qualifié;
- .3 fournir à la GCAC des lignes directrices pour le recrutement des auxiliaires potentiels de la GCC;
- .4 s'assurer que le personnel est qualifié pour s'acquitter des diverses responsabilités de la GCAC;
- .5 évaluer la capacité des auxiliaires de la GCC à agir selon les normes établies et reconnues;
- .6 dans la mesure du possible, assurer l'application uniforme des normes et des procédures opérationnelles de la GCAC;
- .7 favoriser le professionnalisme et la fierté au sein de la GCAC;
- .8 favoriser un partenariat solide entre la GCAC et la GCC;
- .9 fournir des éléments de base pour l'élaboration future des programmes de formation concernant tous les aspects des opérations maritimes de recherche, de sauvetage et de prévention.

## **2.4 Registre de formation et annotations de qualification**

Les candidats devraient tenir un registre de formation lorsqu'ils se joignent à la GCAC. Les annotations de qualification qui figurent dans ce registre sont accordées lorsque les programmes de formation sont achevés avec succès ou lorsqu'il y a démonstration de compétences par une évaluation des connaissances acquises. Le registre de formation de la GCAC devrait être utilisé pour enregistrer tous les programmes de formation initiale ou subséquente suivis avec succès et toutes les annotations de qualification.

En plus des procédures régionales courantes de certification, des régions de la GCAC sont encouragées à utiliser le registre de formation. Les notations de formation de la GCAC seront disponibles dans les deux langues officielles.

## **2.5 Reconnaissance du registre de formation de la GCAC**

L'autorité régionale de la GCAC devrait reconnaître la formation fournie à l'auxiliaire de la GCC tel qu'indiqué dans le registre de formation, indépendamment de la région dans laquelle la formation a été reçue, pourvu qu'elle ait été donnée conformément à cette norme.

Il est entendu que certaines autorités régionales de la GCAC peuvent ajouter des programmes de formation selon les responsabilités et les attentes imposées par la GCC de la GCAC dans la région visée.

## Chapitre 3 - Membres de la GCAC

### 3.1 Rôles de la GCAC

#### 3.1.1 Généralités

Les membres de la GCAC devraient être autorisés à assumer des fonctions d'opération, d'administration et de formation seulement lorsqu'ils **suivi et réussi** la formation tel qu'indiqué dans la présente norme et dans le registre de formation de la GCAC.

Les qualifications reconnues au niveau national pour le personnel de la GCAC constituent le fondement du processus d'établissement de normes de formation communes. Des qualifications et/ou une expérience équivalentes peuvent être prises en considération lors de l'évaluation des critères de formation pour tous les rôles de la GCAC.

Il faut souligner qu'il existe plusieurs postes dans l'organisation de la GCAC. Les principaux postes sont reliés à l'opération, à l'administration et à la formation.

<i>Opération</i>	<i>Administration</i>	<i>Formation</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membre d'équipage</li> <li>• Propriétaire/opérateur</li> <li>• Spécialiste en sécurité nautique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Directeurs de zone/de district</li> <li>• Chefs d'embarcation</li> <li>• Agent désigné de l'Association (élu ou nommé)</li> <li>• Membre</li> <li>• Rôles spéciaux à l'Association (par exemple : aux relations publiques, collecteur de fonds, agent d'opération)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordonnateur de la formation</li> <li>• Instructeur</li> <li>• Évaluateur</li> </ul>

Les membres de la GCAC devraient connaître les principes et pratiques qui s'appliquent à l'Association particulière de GCAC dont ils sont membres ainsi que les niveaux de service offerts et la structure générale et les capacités de l'organisation de la GCAC. Ces relatives à la GCAC peuvent être acquises par l'expérience à la GCAC ou par l'entremise d'une combinaison d'expérience appropriée et/ou de formation.

Les qualifications liées à la GCAC devraient être définies pour le(s) rôle(s) que peut assumer un membre de la GCAC, et toute la formation et les mentions devraient se rapporter à un ou plusieurs de ces rôles. Ces qualifications devraient être accordées après l'achèvement réussi de la formation établie dans le cadre de cette norme et devraient être accompagnées des mentions appropriées indiquées au registre de formation de la GCAC.

### 3.2 Opération de la GCAC

#### 3.2.1 Descriptions des rôles

Les descriptions générales des rôles de propriétaire/conducteur, de membre d'équipage et de spécialiste en sécurité nautique se trouvent à l'annexe 1 du présent document. Elles peuvent être élaborées davantage en se référant à la documentation régionale appropriée.

### **3.2.2 Normes de compétence**

Les normes de compétence recommandées pour les rôles opérationnels de membre d'équipage et de conducteur à la GCAC sont présentées aux tableaux 1 et 2 sur la Compétence.

### **3.3 Administration de la GCAC**

#### **3.3.1 Descriptions des rôles**

Les descriptions générales des rôles de directeurs de zone/de district, de chefs de section, d'agent de l'Association et des membres se trouvent à l'annexe 2 du présent document. Elles peuvent être élaborées davantage en consultant la documentation propre à chaque région.

### **3.4 Formation**

Les membres de la GCAC intéressés à donner eux-mêmes de la formation devraient être encouragés à acquérir de l'expérience en techniques d'enseignement, à approfondir leur connaissance des programmes de formation et des objectifs de la formation.

Les instances de la GCAC et de la GCC devraient s'assurer que les instructeurs sont qualifiés et qu'ils possèdent l'expérience des types et niveaux particuliers des fonctions de formation qui leur sont attribuées selon l'évaluation des compétences applicables tel que décrit dans les tableaux de compétence de la présente norme.

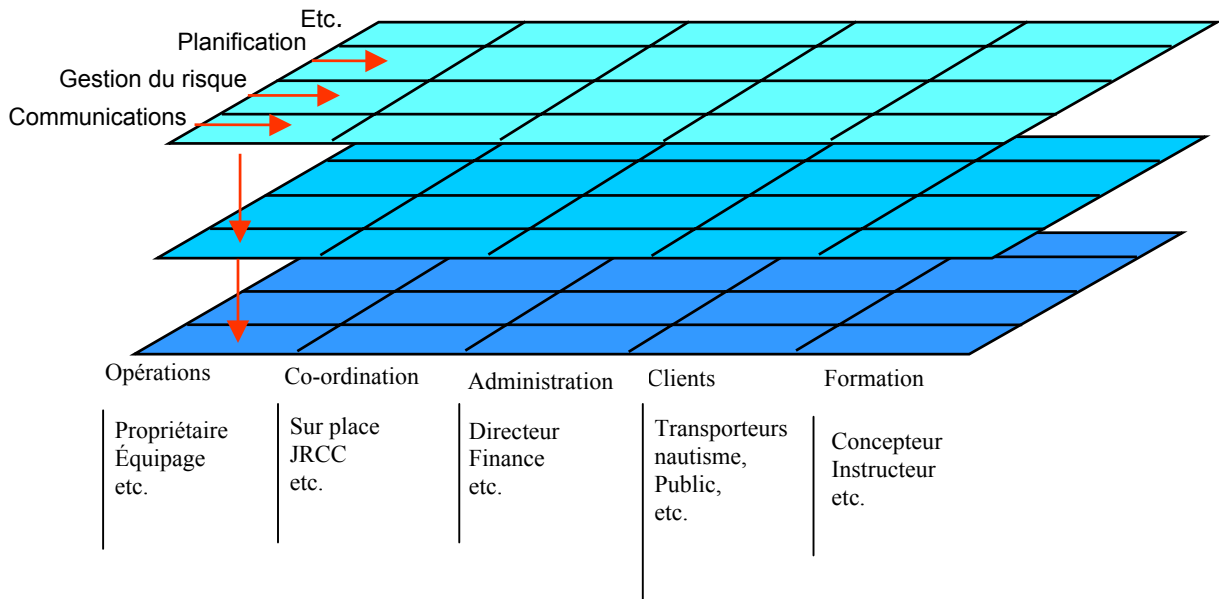
#### **3.4.1 Descriptions des rôles**

Les descriptions générales des rôles de coordonnateur de la formation, d'instructeur et d'évaluateur se trouvent à l'annexe 3 du présent document. Elles peuvent être élaborées davantage en référant à la documentation propre à chaque région.

**Tableau 1. Structure de formation SAR**

Une nouvelle structure de formation de SAR est en préparation, toutefois on l'envisage qu'il reflétera cinq (5) rôles de force - opérations, administration, coordination, clients et formation. Chacun de ces rôles, indépendamment de leur représentation départementale ou régionale, recevra la formation pour rencontrer les compétences identifiées et indiquées dans les normes nationales de formation de SAR (en développement).

## Compétences



## **Chapitre 4 - Sélection et recrutement**

### **4.1 Conditions d'admission**

Les candidats aux programmes de formation de la GCAC devraient satisfaire aux qualifications d'admission précisées dans les Lignes directrices nationales sur les activités de la Garde côtière auxiliaire canadienne et dans les règlements administratifs de la Garde côtière auxiliaire canadienne (Nationale) Inc., ainsi qu'aux qualifications précisées pour la région dans laquelle ils présentent leur demande. Il se peut que les candidats devraient se soumettre à une procédure de sélection permettant de vérifier s'ils ont le potentiel nécessaire pour assumer les responsabilités établies par la GCAC.

En particulier, les membres de la GCAC devraient répondre, et ce de façon continue, aux critères suivants pour satisfaire aux exigences de la GCC et la GCAC:

- Être exploitant ou propriétaire de navire et posséder les connaissances, les compétences et les certifications nécessaires pour exploiter un navire de façon sécuritaire et efficace; et/ou,
- Être membre d'équipage et posséder les compétences et les connaissances nécessaires pour remplir les fonctions à bord d'un navire accepté dans la CGAC; et/ou
- Être capable de contribuer de toute autre façon qui serait avantageuse pour l'organisation de recherche et de sauvetage ou la GCAC<sup>1</sup>.

### **4.2 Critères médicaux/physiques**

Comme indiqué dans les normes nationales de la garde côtière auxiliaire canadienne inc. (national), l'article 12, section 2 C, les membres doivent être en mesure d'exécuter les activités liées à la catégorie de membership et au rôle qu'elles doivent exécuter.

Les membres de la GCAC qui sont choisis pour la formation doivent posséder les habiletés physiques pour participer à la formation tel que déterminé par une autorité médicale compétente.

---

<sup>1</sup> Adapté de : Chapitre 6, Lignes directrices nationales sur les activités de la Garde côtière auxiliaire canadienne  
Octobre 2001

## **Chapitre 5 - Qualifications et remise de Certificat (régional) et du registre de formation de la GCAC**

### **5.1 Introduction**

L'attribution des qualifications de la GCAC sera fonction du principe que des résultats satisfaisants ont été obtenus à la fois dans les cours et exercices pratiques de formation. L'attribution des qualifications de la GCAC fondée sur l'évaluation précédant l'apprentissage se fera en consultation auprès du candidat et de la GCAC et à l'aide des niveaux d'équivalence acceptés par toutes les parties.

### **5.2 Qualification**

En plus de la certification réglementaire pour le type de navire à bord duquel servira le membre de la GCAC, la qualification du personnel pour remplir les rôles de la GCAC sera indiquée par une mention au registre de formation de la GCAC ou sur le certificat régional de la GCAC.

### **5.3 Registres de formation de la GCAC**

#### **5.3.1 Registre de formation de la GCAC**

Le registre de formation de la GCAC, doit être remis aux candidats lorsqu'ils sont acceptés dans la GCAC. Le registre de formation comprendra les éléments suivants :

1. *Le nom complet du candidat;*
2. *La région de la GCAC dans laquelle le registre a été présenté;*
3. *La signature d'un membre autorisé de la région de la GCAC;*
4. *La date d'émission;*
5. *Le numéro de membre de la GCAC.*

En plus, au fur et à mesure que les membres terminent les programmes de formation, le registre de formation doit être mis à jour pour tenir compte de cette formation en y ajoutant ce qui suit :

6. *La qualification et le numéro du certificat (s'il y a lieu), le nom du cours, le lieu et la date de l'achèvement de toutes les autres formations ou mentions;*
7. *L'indication de la revalidation si nécessaire.*

### **5.4 Revalidation**

Les façons d'indiquer le maintien de la compétence peuvent inclure :

1. *La participation active à des activités liées au rôle assumé;*
2. *Des cours de formation pertinents terminés avec succès.*

## **5.5 Qualifications des instructeurs et des évaluateurs**

Les instances de la GCAC et de la GCC devraient s'assurer que les instructeurs et les évaluateurs sont qualifiés et qu'ils possèdent l'expérience voulue pour donner de la formation et procéder à l'évaluation des compétences particulières qui relèvent de leurs responsabilités. Ceci doit leur permettre d'administrer la formation de la GCAC tel qu'indiqué dans la norme, formation qui est assurée par la GCAC/la GCC.

Il est important de souligner que, pour maintenir des niveaux élevés d'efficacité en formation, les instructeurs et les évaluateurs devraient posséder un ensemble équilibré de connaissances relatives à la GCAC, de qualifications pertinentes (p. ex., les premiers soins) et d'expérience et de qualifications reliées à la formation.

Il est entendu qu'en vertu de son mandat et selon une entente mutuelle, la GCC peut prendre part à la formation et aux exercices de la GCAC ou en vérifier l'exécution.

## Chapitre 6 - Formation

### 6.1 Introduction

Le type de formation requis dépend surtout de l'évaluation précédant l'apprentissage du candidat. Également, les besoins en formation seront fonction du rôle envisagé par le candidat. On s'attend à ce que la GCAC et la GCC définissent un programme, produisent des documents de formation et des équivalences qui répondent aux exigences de cette norme.

Toutes les étapes de la formation devraient prévoir des moyens de mesurer les progrès accomplis ou les compétences acquises. Le registre de formation de la GCAC permettra de déterminer la formation reçue par un membre de la GCAC. Les associations peuvent choisir d'ajouter des éléments au registre de formation qui correspondent à leur propre façon d'effectuer un suivi de la formation.

*Toute la formation et l'évaluation des membres de la GCAC devraient être :*

- .1 structurées conformément aux programmes, y compris les méthodes et moyens de prestation, les procédures et documents de formation requis pour atteindre la norme prescrite au chapitre de la compétence;*
- .2 menées, surveillées, évaluées et appuyées par des personnes qualifiées conformément aux paragraphes 3.4 et 5.5.*

La qualité de tous les cours de formation fondés sur cette norme doit être approuvée, s'il y a lieu, par entente mutuelle des instances appropriées de la GCC et de la GCAC.

### 6.2 Généralités

Les membres de la GCAC peuvent recevoir de la formation en fonction du rôle auquel ils participent. Cette formation sera coordonnée par leur association respective de la GCAC et tiendra compte de l'évaluation précédant l'apprentissage.

### 6.3 Opération

#### 6.3.1 Membre d'équipage

Lorsqu'ils sont acceptés au sein de la GCAC, les membres qui remplissent le rôle de membre d'équipage devraient recevoir un registre de formation de la GCAC. Le membre d'équipage peut prouver qu'il a suivi la formation requise en faisant état de certains facteurs de compétence exigés ou en suivant avec succès une formation dans les domaines suivants:

- Communications
- Administration SAR
- État de préparation SAR
- Activités de recherche
- Activités de sauvetage
- Formation et perfectionnement
- Relations avec le public/avec les médias

### **6.3.2 Propriétaire/conducteur**

Des mentions au registre de formation de la GCAC devraient indiquer que les membres remplissent le rôle de propriétaire/de conducteur. Le conducteur doit montrer qu'il a suivi la formation requise en faisant la démonstration de certains facteurs de compétence exigés ou en suivant avec succès une formation dans les domaines suivants :

- Communications
- Administration SAR
- État de préparation SAR
- Activités de recherche
- Activités de sauvetage
- Formation et perfectionnement
- Relations avec le public/avec les médias
- Gestion du personnel

## **6.4 Administration**

Les membres qui remplissent un rôle administratif devraient suivre avec succès la formation requise pour ce rôle à la satisfaction de l'association régionale. Cette formation doit permettre au membre d'acquérir l'expérience spécifique. Soulignons que ces crédits de formation devraient être consignés dans le registre de formation de la GCAC.

## **6.5 Formation**

Les membres qui remplissent un rôle de formation devraient suivre avec succès la formation requise pour ce rôle à la satisfaction de l'association régionale. Cette formation doit permettre au membre d'acquérir l'expérience spécifique. Soulignons que ces crédits de formation devraient être consignés dans le registre de formation de la GCAC.

## **6.6 Méthodes de formation**

Les membres de la GCAC devraient, dans la mesure du possible, recevoir à la fois des cours de formation théorique et des exercices de formation pratique, suivant le cas, pour les compétences énumérées dans les tableaux. Cette méthode tient compte de l'importance du rendement tout en fournissant les éléments de base sur lesquels établir ce rendement. La méthode de formation tiendra compte de l'évaluation précédant l'apprentissage du membre, en indiquant les domaines où une équivalence est accordée pour la formation ou l'expérience existante.

### **6.6.1 Cours de formation théorique**

La formation théorique permettra d'acquérir les connaissances nécessaires pour assumer les rôles définis. La formation doit être offerte dans un format modulaire se rapportant, dans la mesure du possible, aux exercices de formation pratique.

Les connaissances devraient être évaluées en tenant compte de la présentation, pour correspondre aux compétences indiquées dans les tableaux.

### **6.6.2 Exercices de formation pratique**

Les membres de la GCAC devraient recevoir une formation pratique, s'il y a lieu, offerte par des instructeurs qualifiés. Cette formation peut être offerte sous forme d'exercices.

Les exercices de formation pratique devraient être évalués en tenant compte de l'environnement, pour correspondre aux compétences établies dans les tableaux.

### **6.7 Programmes et documents de cours**

La structure des programmes et des documents de cours élaborée conformément à cette norme doit être établie selon une approche modulaire. Elle permettra :

- ◆ d'élaborer et d'offrir des cours qui traduisent le genre de services et les fonctions qui seront exécutées par les associations de la GCAC, **tout en assurant des normes nationales communes**;
- ◆ d'élaborer et d'offrir des cours de formation tenant compte de la formation antérieure et de l'expérience des membres éventuels et actuels de la GCAC;
- ◆ d'élaborer et d'offrir des cours de formation selon une formule convenant à des bénévoles.

## Annexe 1 – Description du rôle lié aux fonctions opérationnelles de la GCAC

### Introduction

La description de rôle établie dans la présente annexe vise à fournir un guide général des tâches que devraient assumer les exploitants de la GCAC. On encourage les responsables de la GCAC à élaborer une description détaillée de tous les rôles liés aux activités de la GCAC, selon les services à assurer.

### Équipage

#### 1. Rôle

Exécuter les tâches propres aux équipages des navires de la GCAC; fournir des connaissances spécialisées et du soutien à l'administrateur et à la GCAC pour toutes les facettes des activités autorisées de la GCAC.

#### 2. Activités et tâches

- *Utiliser et entretenir le matériel de communications internes et externes à toutes les étapes des interventions dans les situations de détresse (sensibilisation, mesures initiales, planification, opérations et conclusion)<sup>2</sup>.*
- *Conserver les publications, les règlements et la documentation pertinents en ce qui a trait aux activités des URS de la GCAC.*
- *Exécuter des fonctions, au besoin, afin de maintenir la disponibilité opérationnelle des URS, y compris l'entretien, le matelotage, les tracés, etc.*
- *Appuyer l'administrateur de la GCAC durant les opérations de recherche, en utilisant les techniques appropriées (c.-à-d. les moyens de repérage).*
- *Participer aux opérations de sauvetage, y compris aux opérations de récupération, à l'organisation sécurité, aux opérations par hélicoptère, au remorquage et à l'administration des premiers secours.*
- *Conserver une sensibilisation sociale, et notamment entretenir des relations positives avec les médias, au besoin.*
- *Assumer la responsabilité de sa formation et de son perfectionnement.*
- *Être prêt, au besoin, à se conformer aux prescriptions de la loi relatives à des déclarations écrites et (ou) à la comparution devant les tribunaux.*
- *Entreprendre des activités au sein de la GCAC, au besoin.*

#### 3. Connaissances, compétences, expérience et qualités recherchées

Les personnes qui assument le rôle de membre d'équipage de la GCAC devraient posséder le niveau d'attestation nécessaire à bord du navire auquel elles sont affectées.

Les employés affectés aux interventions SAR devraient posséder certaines qualités personnelles, notamment la ténacité, le dévouement dans le cadre des opérations de sauvetage, une aptitude à témoigner de l'empathie, l'intégrité et l'honnêteté. Ils devraient également avoir participé à des activités autorisées.

<sup>2</sup> Tel que défini de façon plus détaillée au chapitre 1 (1.6), volume II, de l'IAMSAR

## Propriétaire-exploitant

### 1. Rôle

Le propriétaire-exploitant est la personne responsable d'une unité de la GCAC, lorsque celle-ci participe à des activités autorisées.

### 2. Activités et tâches

Outre les activités et les tâches propres aux équipages de la GCAC :

- *Procéder à des séances complètes d'instructions et de compte rendu, y compris des séances favorisant une sensibilisation totale au syndrome du stress post-traumatique, au stress et à la fatigue, etc.*
- *Évaluer les capacités et les besoins en formation de l'équipage.*
- *Favoriser un climat propice au travail d'équipe.*
- *Exécuter des fonctions, au besoin, afin de maintenir la disponibilité opérationnelle des URS pour la recherche et le sauvetage, y compris tous les éléments de l'entretien et de la tenue de dossiers.*
- *Diriger les URS d'une manière sûre et efficace durant les activités autorisées.*
- *Exercer les fonctions de commandant sur place, au besoin.*

### 3. Connaissances, compétences, expérience et qualités souhaitées

Les personnes qui assument le rôle de propriétaire-exploitant de la GCAC devraient posséder le niveau d'attestation nécessaire afin d'assurer le fonctionnement du navire auquel elles sont affectées.

Certaines qualités sont particulièrement prisées chez les employés affectés aux interventions SAR : la ténacité, le dévouement dans le cadre des opérations de sauvetage, l'habileté à témoigner de l'empathie, l'intégrité et l'honnêteté; ils devraient également posséder une expérience des interventions SAR et avoir participé à des activités autorisées. Les propriétaires-exploitants de la GCAC devraient également posséder une aptitude à l'encadrement et des qualités de chef.

## **Spécialiste de la sécurité nautique**

### **1. Rôle**

La GCAC reconnaît qu'il faut être sensibilisé à la nécessité d'améliorer la sécurité nautique, pour être en mesure de sauver des vies. Le spécialiste de la sécurité nautique de la GCAC fournit aux membres de la GCAC et au public des renseignements touchant toutes les facettes de la sécurité nautique.

### **2. Activités et tâches**

- *Effectuer des visites de courtoisie et des examens à bord des navires.*
- *Élaborer des présentations et des démonstrations statiques, actives et interactives et assurer la dotation à cet égard.*
- *Entreprendre des activités au sein de la GCAC, au besoin.*

### **3. Connaissances, compétences, expérience et qualités recherchées**

Les personnes qui assument le rôle de spécialiste de la sécurité nautique de la GCAC devraient connaître les lois et les règlements pertinents, les pratiques de sécurité nautique, les activités nautiques locales, ainsi que les méthodes relatives aux exposés et à l'enseignement. Une expérience en matière d'opérations de sécurité nautique, de même que la connaissance des techniques d'enseignement et de démonstration constituent un atout.

Le spécialiste de la sécurité nautique possédera préférablement certaines qualités, notamment une aptitude à la communication interpersonnelle, une conduite qui illustre les valeurs et les objectifs de la GCAC, l'intégrité, l'honnêteté et le souci du détail.

## **Annexe 2 – Description du rôle lié aux fonctions administratives de la GCAC**

### **Introduction**

La description de rôle établie dans la présente annexe vise à fournir un guide général des tâches liées aux fonctions administratives de la GCAC. On encourage les responsables de la GCAC à élaborer une description détaillée de tous les rôles liés aux activités de la GCAC, selon les services à assurer.

### **Directeurs de zone ou de district**

#### **1. Rôle et responsabilités**

Le directeur de zone ou de district de la GCAC assure l'administration et assume la responsabilité des unités, y compris leurs membres, qui relèvent de sa compétence. (Vous trouverez de plus amples précisions dans les règlements régionaux de l'association).

Les responsabilités englobent les éléments suivants :

- Finances
- Recrutement
- Coordination de la formation
- Promotion au sein de la GCAC
- Représentation à l'échelle régionale

#### **2. Connaissances, compétences, expérience et qualités recherchées**

En général, les personnes qui assument le rôle de directeur de zone ou de district de la GCAC sont des membres de longue date de l'organisation ou possèdent de l'expérience à titre de chefs d'unités. Ces personnes devraient connaître les lois et les règlements pertinents, le système SAR de la GCAC et de la GCC, les pratiques de sécurité nautique et les activités nautiques locales.

Les directeurs de zone ou de district de la GCAC devraient posséder une aptitude pour les communications interpersonnelles, des compétences en administration et une aptitude pour le travail en équipe; ils devraient également faire preuve d'intégrité, d'honnêteté et d'un souci du détail. En outre, les personnes qui assument ce rôle devraient pouvoir consacrer du temps à leurs fonctions.

### **Chefs d'embarcation**

#### **1. Rôle et responsabilités**

Les chefs d'embarcation de la GCAC assurent l'administration et assument la responsabilité des effectifs qui relèvent de leur compétence. (Vous trouverez de plus amples précisions dans les règlements régionaux de l'association). Les chefs d'unité de la GCAC relèvent des directeurs de zone ou de district.

Les responsabilités englobent les éléments suivants :

- Coordination avec le CCOS en ce qui a trait à la disponibilité des ressources
- Recrutement
- Coordination de la formation
- Promotion au sein de la GCAC

## **2. Connaissances, compétences, expérience et qualités recherchées**

Les personnes qui assument le rôle de chef d'unité de la GCAC devraient connaître les lois et les règlements pertinents, le système SAR de la GCAC et de la GCC, les pratiques de sécurité nautique et les activités nautiques locales.

Les chefs d'unité devraient posséder certaines qualités, notamment une aptitude pour les communications interpersonnelles, des compétences en administration et une aptitude pour le travail en équipe; ils devraient également faire preuve d'intégrité, d'honnêteté et d'un souci du détail. En outre, les personnes qui assument ce rôle devraient être en mesure de consacrer du temps à leurs fonctions.

## **Représentants d'association (élus ou nommés)**

### **1. Rôle et responsabilités**

Les représentants d'association au sein de la GCAC sont élus ou nommés. Leurs rôles et leurs responsabilités sont définis dans les règlements des associations.

Les responsabilités englobent les éléments suivants :

- Finances
- Recrutement
- Coordination de la formation
- Promotion au sein de la GCAC

### **2. Connaissances, compétences, expérience et qualités recherchées**

En général, les personnes qui assument les divers rôles de représentant d'association sont des membres de longue date de l'organisation ou font preuve d'un savoir-faire ou d'un intérêt précis pour les rôles et les responsabilités de la fonction. Elles devraient connaître les lois et les règlements pertinents, le système SAR de la GCAC et de la GCC, les pratiques de sécurité nautique et les activités nautiques locales.

Les représentants d'association devraient posséder des qualités particulières, notamment une aptitude pour les communications interpersonnelles, des compétences en administration et une aptitude pour le travail en équipe; ils devraient également faire preuve d'intégrité, d'honnêteté et d'un souci du détail. En outre, ils devraient être en mesure de consacrer du temps à leurs fonctions.

## **Membres**

### **1. Rôle et responsabilités**

Tel qu'il est précisé à l'article 12 – Membres du règlement du CCGA (National) Inc., tout résident du Canada qui peut contribuer de quelque façon que ce soit à la promotion de la GCAC peut devenir membre.

Selon le rôle assumé, les responsabilités des membres englobent les éléments suivants :

- Fonctions opérationnelles
- Fonctions administratives
- Fonctions en matière de formation

## **2. Connaissances, compétences, expérience et qualités recherchées**

Les candidats à la fonction de membre de la GCAC devraient être en mesure de contribuer à l'essor de la GCAC. Ils devraient connaître les lois et les règlements pertinents, le système SAR de la GCAC et de la GCC, les pratiques de sécurité nautique et les activités nautiques locales (entre autres).

Les membres devraient posséder des qualités particulières, notamment une aptitude pour les communications interpersonnelles et pour le travail en équipe, l'intégrité, l'honnêteté et le souci du détail. En outre, ils devraient être en mesure de consacrer du temps au rôle rattaché à leur statut.

## **Annexe 3 – Description du rôle lié aux fonctions de formation de la GCAC**

### **Introduction**

La description de rôle établie dans la présente annexe vise à fournir un guide général des tâches liées aux fonctions en matière de formation de la GCAC. On encourage les responsables de la GCAC à élaborer une description détaillée de tous les rôles liés aux activités de la GCAC, selon les services à assurer.

### **Coordonnateur de la formation**

#### **1. Rôle et responsabilités**

Le coordonnateur de la formation de la GCAC s'occupe de l'organisation et de la coordination des activités de formation offertes aux membres de la GCAC, au besoin, au sein de son association, de sa zone ou de son unité.

Les responsabilités englobent les fonctions suivantes, entre autres :

- Déterminer les besoins en formation;
- Élaborer et soumettre un plan de formation au chef d'unité ou au directeur de zone ou de district;
- Déterminer les activités de formation possibles, au besoin (c.-à-d., premiers secours, RHIOT, etc.);
- Veiller à ce que les normes nationales de formation soient respectées et présenter des mises à jour ou des modifications à apporter aux normes aux comités nationaux, au besoin;
- Surveiller et vérifier la formation des membres de la GCAC.

#### **2. Connaissances, compétences, expérience et qualités recherchées**

En général, les personnes qui assument le rôle de coordonnateur de la formation de la GCAC sont des membres de longue date de l'organisation dotés de connaissances spécialisées en matière de formation. Elles devraient connaître les normes nationales de formation applicables à la GCAC, les lois et les règlements pertinents, le système SAR de la GCAC et de la GCC, les pratiques de sécurité nautique et les activités nautiques locales. En outre, elles devraient être familiarisées avec les méthodes de formation et d'exécution.

Les coordonnateurs de la formation de la GCAC devraient posséder des qualités particulières, notamment une aptitude pour les communications interpersonnelles, des compétences en administration et une aptitude pour le travail en équipe; ils devraient également faire preuve d'intégrité, d'honnêteté et d'un souci du détail. En outre, ils devraient être en mesure de consacrer du temps à leurs fonctions.

## **Instructeurs et formateurs**

### **1. Rôle et responsabilités**

Les instructeurs et les formateurs de la GCAC relèvent des coordonnateurs de la formation et sont responsables des activités de formation offertes aux membres de la GCAC, au besoin, au sein de leur association, de leur zone ou de leur unité.

Les responsabilités englobent les éléments suivants, entre autres :

- Élaborer et présenter des cours et (ou) des exercices portant sur des sujets définis;
- Déterminer des activités de formation de rechange, au besoin (c.-à-d. premiers secours, RHIOT, etc.);
- Veiller à ce que les normes nationales de formation soient respectées et proposer des mises à jour et des modifications de normes, au besoin;
- Surveiller la formation des membres de la GCAC.

### **2. Connaissances, compétences, expérience et qualités recherchées**

En général, les personnes qui assument le rôle d'instructeur ou de formateur de la GCAC sont des membres de longue date de l'organisation dotés de connaissances spécialisées en matière de formation. Elles devraient connaître les normes nationales de formation applicables à la GCAC, les lois et les règlements pertinents, le système SAR de la GCAC et de la GCC, les pratiques de sécurité nautique et les activités nautiques locales. En outre, elles devraient être familiarisées avec les méthodes de formation et d'exécution.

Les instructeurs et les formateurs de la GCAC devraient posséder des qualités particulières, notamment une aptitude pour les communications interpersonnelles, des compétences en administration et une aptitude pour le travail en équipe; ils devraient également faire preuve d'intégrité, d'honnêteté et d'un souci du détail. En outre, ils devraient être en mesure de consacrer du temps à leurs fonctions.

## **Évaluateur**

### **1. Rôles et responsabilités**

L'évaluateur de la GCAC fait rapport au coordonnateur de formation de la GCAC, et est responsable de surveiller et d'évaluer la formation aux membres, tel que requis, dans son association, zone ou unité.

Ces responsabilités peuvent inclure, sans être limitées à:

- préparer et/ou administrer des procédures d'évaluation;
- surveiller la livraison alternative de formation tel que requis;
- assurer le respect des normes nationales de formation et suggérer les mises à jour requises;
- Faire le suivi du cheminement des membres de la GCAC.

## **2. Caractéristiques de connaissances/expérience**

Les personnes entreprenant le rôle de formateur à la GCAC sont normalement expérimentés dans la formation et l'évaluation. Elles doivent être familières avec les normes nationales de formation de la GCAC, les lois, actes et règlements appropriés; le système SAR de la GCC/GCAC; les pratiques sécuritaires de nautisme. Aussi bien, elles doivent être au courant des méthodes de formation et des méthodes d'évaluation.

Les caractéristiques personnelles souhaitées pour l'évaluateur de la GCAC incluent de bonnes communications interpersonnelles; qualifications de présentations; qualifications administratives; capacités au travail en tant que membre d'une équipe; intégrité, honnêteté et attention au détail. En outre, les personnes occupant ce rôle devraient avoir la disponibilité nécessaire à consacrer à cette position.

## **Annexe 4 – Registre de formation de la GCAC**

### **Présentation**

Le registre de formation de la GCAC est un livret que l'on peut se procurer auprès de SSIE, GCC. Ce registre est bilingue et permet de consigner tous les programmes de formation suivis. Il est spécifiquement relié aux grilles de compétences des propriétaires-exploitants et des membres d'équipage contenues dans la présente norme. À mesure que les autres rôles de la GCAC qui exigent de la formation seront élaborés, ils pourront être inclus dans le registre.

### **Utilisation**

Le registre de formation de la GCAC doit remplacer ou compléter les méthodes actuelles de suivi de la formation propres aux diverses associations liées à la GCAC. En ce qui concerne la formation des propriétaires-exploitants et des membres d'équipage, la comparaison des programmes de formation existants permettra de déterminer le moment où les compétences sont acquises. Pour ce qui est des autres rôles, inscrivez le nom et le titre du cours de formation et, s'il y a lieu, les principales compétences visées par le cours.

### **Registre de formation**

Le registre de formation est en train d'être développé.

## Annexe 5 - Tableau de référence pour les normes de compétence (niveaux)

Le tableau suivant fournit des précisions sur la norme (niveau) de compétence requise (colonne 4).

<b>Généralités</b>	<b>Attitude et connaissances</b>	<b>Compétences</b>
<p><b><u>Niveau 1</u></b></p> <p>Travail de nature routinière et prévisible exigeant habituellement une supervision.</p>	<p><b><u>Compréhension.</u></b></p> <p>Comprend les faits et principes; interprète le matériel oral/écrit; interprète les organigrammes, les graphiques et illustrations; évalue les conséquences futures suggérées par les données; justifie les méthodes et procédures.</p>	<p><b><u>Réponse guidée.</u></b></p> <p>Stades précoces d'apprentissage d'une compétence complexe. Comprend l'imitation par la répétition d'une mesure éprouvée démontrée à l'aide d'une approche multi-réponses (méthode par tâtonnement) pour identifier une réponse appropriée.</p>
<p><b><u>Niveau 2</u></b></p> <p>Échelle de travail plus exigeante supposant une responsabilité individuelle plus importante. Quelques activités complexes non routinières.</p>	<p><b><u>Application.</u></b></p> <p>Applique les concepts et principes à de nouvelles situations; applique les lois et théories à des situations pratiques; démontre l'utilisation correcte des méthodes ou procédures.</p>	<p><b><u>Réponse autonome.</u></b></p> <p>Les réponses apprises sont devenues régulières et l'activité est exécutée avec confiance et maîtrise.</p>
<p><b><u>Niveau 3</u></b></p> <p>Travail spécialisé impliquant un grand éventail d'activités. La plupart sont complexes et non routinières.</p>	<p><b><u>Analyse.</u></b></p> <p>Reconnaît les hypothèses indéterminées; reconnaît les incohérences logiques dans le raisonnement; fait la distinction entre les faits et déductions; évalue la pertinence des données; analyse la structure organisationnelle du travail.</p>	<p><b><u>Réponse explicite complexe.</u></b></p> <p>Exécution adroite des gestes qui supposent des ensembles de mouvements complexes. La maîtrise est démontrée par une exécution rapide, souple et efficace. L'accomplissement des gestes à ce niveau comprend une exécution automatique hautement coordonnée.</p>
<p><b><u>Niveau 4</u></b></p> <p>Travail souvent complexe, technique et professionnel comportant un niveau significatif de responsabilité personnelle et d'autonomie</p>	<p><b><u>Synthèse.</u></b></p> <p>Intègre l'apprentissage à partir de différents domaines dans un plan de solution de problème; formule un nouveau schéma pour classer les objets ou les événements.</p>	<p><b><u>Adaptation.</u></b></p> <p>Les compétences sont si bien développées que les individus peuvent modifier les ensembles de mouvements pour s'adapter à des besoins spéciaux ou pour répondre à une problématique.</p>
<p><b><u>Niveau 5</u></b></p> <p>Techniques complexes dans une grande variété de contextes souvent imprévisibles. Travail de gestion professionnel / supérieur.</p>	<p><b><u>Évaluation.</u></b></p> <p>Juge du bien-fondé des conclusions par rapport aux données; juge de la valeur d'un travail à l'aide de critères internes; juge de la valeur d'un travail à l'aide de normes d'excellence externes.</p>	<p><b><u>Création.</u></b></p> <p>Création de nouvelles pratiques ou procédures pour s'adapter à une situation particulière ou un problème précis. Met l'accent sur la créativité émanant de compétences spécialisées.</p>

## Tableau 1- Grille de compétences des membres d'équipage GCAC

### 1. Fonction - Communications

Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4
Compétence	Connaissances, habiletés et (ou) comportements	Critères d'évaluation de la compétence pratique (condition)	Niveau de compétence exigé (norme)
Matériel de communications	Téléavertisseur Téléphone	En fonction du matériel et des manuels d'utilisation pertinents	Utiliser l'équipement conformément aux instructions du fabricant. <b>(Niveau 2)</b>
	Radiotéléphone	En fonction du matériel et des manuels et des règlements pertinents	Exécuter avec succès le CROR d'Industrie Canada. <b>(Niveau 3)</b>
Concepts en matière de communications	Interne (de bord/avec équipage) Externe (en collaboration avec des organismes de l'extérieur, d'autres navires, etc.)	Conformément à l'article 3, vol. III, de l'IAMSAR (c.-à-d. 3-6 à 3-7)	Intégrer les concepts courants de communication radio aux activités de la GCAC. <b>(Niveau 2)</b>
	Plan de navigation Éléments de dépôt et de fermeture	En fonction du plan de navigation et des documents de référence pertinents (c.-à-d. le <i>Guide de sécurité nautique</i> ISBN 0-662-83399-6)	Expliquer l'importance du dépôt d'un plan de navigation. <b>(Niveau 1)</b>
	Communication verbale Séances d'instructions et comptes rendus Méthodes interrogatives	Conformément aux normes du volume III de l'IAMSAR (c.-à-d. 2-37)	Démontrer l'utilisation des concepts de la communication verbale dans toutes les facettes des activités de la GCAC. <b>(Niveau 2)</b>
	Communication non verbale Signaux de la main	Selon les règles de l'art et les instructions permanentes d'opération, ainsi que l'article 2, vol. III, de l'IAMSAR (2-10)	Utiliser des méthodes précises de communication non verbale. <b>(Niveau 2)</b>
GSCIC et règlement précoce des conflits	Reconnaître les signes de conflits chez soi-même ou chez les autres Participer à la gestion	Conformément aux normes de la FSCIC	Déterminer les signes de stress causé par un incident critique et les moyens permettant de les atténuer <b>(Niveau 1)</b>

<i>Colonne 1</i>	<i>Colonne 2</i>	<i>Colonne 3</i>	<i>Colonne 4</i>
<i>Compétence</i>	<i>Connaissances, habiletés et (ou) comportements</i>	<i>Critères d'évaluation de la compétence pratique (condition)</i>	<i>Niveau de compétence exigé (norme)</i>
Appels de détresse ou appels urgents	Reconnaître l'appel Recueillir des renseignements Organiser les renseignements Envoyer les renseignements au CMRS (Rapport de situation)	Conformément à la CIR 23 ( <i>Circulaire d'information sur les radiocommunications</i> ) et l'article 2, vol. III, de l'IAMSAR (c.-à-d. 2-57) et à l'article 2 (c.-à-d. 2-57), vol. III, de l'IAMSAR,	Répondre à un appel de détresse ou un appel urgent  <b>(Niveau 2)</b>

## 2. Fonction – Administration SAR

<i>Colonne 1</i>	<i>Colonne 2</i>	<i>Colonne 3</i>	<i>Colonne 4</i>
<i>Compétence</i>	<i>Connaissances, habiletés et (ou) comportements</i>	<i>Critères d'évaluation de la compétence pratique (condition)</i>	<i>Niveau de compétence exigé (norme)</i>
Acronymes et sigles	Utiliser les acronymes et les sigles pertinents Se familiariser avec les acronymes (SAR, IAMSAR)	Conformément à l'IAMSAR, à l'UIT et aux autres publications pertinentes	Expliquer la signification d'acronymes et de sigles choisis liés à la SAR. <b>(Niveau 1)</b>
Objectifs de la GCAC	Intervention SAR Prévention	Selon les lignes directrices nationales touchant la GCAC, de même que les lignes directrices et les règlements régionaux	Prouver que l'on comprend les objectifs de la GCAC. <b>(Niveau 1)</b>
Publications SAR	Tenir les publications pertinentes	Selon les publications et les modifications applicables et conformément aux instructions permanentes d'opération	Maintenir les publications. <b>(Niveau 1)</b>
Règlements et politiques applicables aux membres de la GCAC	Remorquage Remboursement Assurance Règlements de la GCAC Lignes directrices nationales visant les activités de la GCAC Liaison avec d'autres organismes d'intervention SAR Obligations légales	Conformément aux lignes directrices nationales et aux règlements visant la GCAC	Prouver que l'on comprend les règlements et les politiques applicables aux membres de la GCAC. <b>(Niveau 1)</b>

<i>Colonne 1</i>	<i>Colonne 2</i>	<i>Colonne 3</i>	<i>Colonne 4</i>
<i>Compétence</i>	<i>Connaissances, habiletés et (ou) comportements</i>	<i>Critères d'évaluation de la compétence pratique (condition)</i>	<i>Niveau de compétence exigé (norme)</i>
Tenue de dossiers	Registre de communications Registre d'incidents Listes de contrôle	En fonction des listes de contrôle, des registres et des formulaires pertinents; conformément à la CIR 23 (Circulaire d'information sur les radiocommunications) et aux lignes directrices nationales (3.9)	Tenir les dossiers requis. <b>(Niveau 2)</b>
Rapports de situation	Contenu Présentation	Conformément à l'article 3, vol. III, de l'IAMSAR (c.-à-d. 3-7) et aux lignes directrices nationales (3.8)	Fournir des comptes rendus de situation opportuns et exhaustifs. <b>(Niveau 1)</b>

### 3. Fonction – Disponibilité opérationnelle SAR

<i>Colonne 1</i>	<i>Colonne 2</i>	<i>Colonne 3</i>	<i>Colonne 4</i>
<i>Compétence</i>	<i>Connaissances, habiletés et (ou) comportements</i>	<i>Critères d'évaluation de la compétence pratique (condition)</i>	<i>Niveau de compétence exigé (norme)</i>
Direction d'URS	Familiarisation avec les URS Entretien d'URS Inspections de sécurité Vérification de la disponibilité opérationnelle Entretien courant Outils et pièces de rechange	Conformément aux exigences réglementaires et régionales et aux instructions permanentes d'opération et à l'aide des « listes de contrôle » pertinentes Selon les règles de l'art en matière de matelotage	Modifier, réparer et entretenir le matériel, au besoin, afin de veiller à ce que l'URS demeure fonctionnelle. <b>(Niveau 4)</b>
Navigation	Veille Commandement à la barre et compétences de pilotage	Conformément à l'article 2, vol. III, de l'IAMSAR (c.-à-d. 2-14 et 2-57) et aux règles de l'art en matière de matelotage	Exercer des fonctions de Veille. Obéir au commandement à la barre. <b>(Niveau 3)</b>
	Matériel visuel (c.-à-d. jumelles, jumelles de vision nocturne et projecteurs)	Conformément aux Lignes directrices opérationnelles d'unité de recherches et de sauvetage (type 100 et 300) TP11637 et au vol. III de l'IAMSAR. En fonction du matériel pour les opérations	Démontrer l'utilisation des jumelles, des jumelles de vision nocturne et des projecteurs et l'analyse des renseignements fournis par ces instruments. <b>(Niveau 3)</b>

<i>Colonne 1</i>	<i>Colonne 2</i>	<i>Colonne 3</i>	<i>Colonne 4</i>
<i>Compétence</i>	<i>Connaissances, habiletés et (ou) comportements</i>	<i>Critères d'évaluation de la compétence pratique (condition)</i>	<i>Niveau de compétence exigé (norme)</i>
Navigation	Matériel électronique des URS et des unités mobiles	Conformément aux instructions du fabricant	Utiliser le matériel électronique installé à bord des URS. <b>(Niveau 1)</b>
	Tracés – Instruments relatifs aux cartes; Renseignements liés aux cartes; Système de balisage; Compas; Publications nautiques pertinentes	En fonction du matériel et des publications applicables en matière de navigation	Décrire l'utilisation de tracés dans le cadre des activités de la GCAC. Exécuter des tracés durant les activités de la GCAC. <b>(Niveau 3)</b>
Lois et règlements	LMMC Règlement sur les abordages	Conformément aux lois et aux règlements pertinents	Résumer les éléments des lois et des règlements qui régissent la SAR et les opérations de la GCAC. <b>(Niveau 1)</b>
Évaluation des risques	Détermination de ses propres limites Limites de l'unité mobile ou de l'URS	Conformément aux instructions permanentes d'opération et aux règles de l'art en matière de matelotage	Reconnaître ses propres limites et celles de l'unité mobile ou de l'URS. <b>(Niveau 2)</b>
Matelotage	Entretien, manipulation et entreposage des amarres Inspection des amarres Lance-amarres, amarres lourdes Entrée au bassin, désamarrage – mouillage, amarres, pare-battages Nœuds, ajouts et attaches de remorquage Arrimage par mauvais temps Opérations de remorquage	Conformément aux instructions permanentes d'opération et aux règles de l'art en matière de matelotage.	Intégrer les éléments des manœuvres d'arrimage aux activités de la GCAC. <b>(Niveau 4)</b>
		Au moyen d'un bout d'amarre	Démontrer l'exécution de nœuds et d'attaches choisis. Choisir le nœud et (ou) l'attache qui convient le mieux à des éléments précis des activités de la GCAC (c.-à-d. l'arrimage, le remorquage, le transfert de câbles de remorquage). <b>(Niveau 3)</b>

<i>Colonne 1</i>	<i>Colonne 2</i>	<i>Colonne 3</i>	<i>Colonne 4</i>
<i>Compétence</i>	<i>Connaissances, habiletés et (ou) comportements</i>	<i>Critères d'évaluation de la compétence pratique (condition)</i>	<i>Niveau de compétence exigé (norme)</i>
Matelotage	Utilisation de l'équipement de pont selon les besoins de l'URS	Conformément aux instructions du fabricant	Utiliser l'équipement de pont tel qu'il est installé à bord de l'URS. <b>(Niveau 3)</b>
	Ravitaillement en combustible Méthodes Précautions	Conformément aux règlements applicables, au Règlement sur les petits bâtiments et au Règlement sur l'inspection des petits bateaux de pêche.	Démontrer la procédure de ravitaillement en combustible. <b>(Niveau 2)</b>
Sécurité personnelle	Équipement de protection Fatigue Règlements de sécurité	Selon le code du travail du Canada, les règlements sur l'hygiène et la sécurité au travail, le Règlement sur l'armement en hommes en vue de la sécurité et les autres règlements applicables, ainsi que les instructions permanentes d'opération	Intégrer les éléments de la sécurité personnelle aux activités de la GCAC.  <b>(Niveau 4)</b>

#### 4. Fonction – Opérations de recherche

<i>Colonne 1</i>	<i>Colonne 2</i>	<i>Colonne 3</i>	<i>Colonne 4</i>
<i>Compétence</i>	<i>Connaissances, habiletés et (ou) comportements</i>	<i>Critères d'évaluation de la compétence pratique (condition)</i>	<i>Niveau de compétence exigé (norme)</i>
Techniques de repérage	Motivation personnelle Acclimatation à la vision nocturne Techniques de balayage Communication de la visualisation Fatigue	Conformément à l'annexe C, vol. III, de l'IAMSAR	Intégrer les techniques de repérage aux activités de la GCAC. <b>(Niveau 4)</b>
Éléments de recherche efficaces	Circuits de recherche Choix Exécution Efficacité Vitesse des navires Utilisation de moyens électroniques et de projecteurs Intervention relative aux navires désorientés	Conformément à l'article 2 (c.-à-d. 2-9), vol. III, et au chapitre 5, vol. II, de l'IAMSAR et aux instructions permanentes d'opération	Choisir et adapter des éléments de recherche essentiels à l'intervention dans des situations de détresse et d'urgence. <b>(Niveau 2)</b>

**5. Fonction – Opérations de sauvetage**

<i>Colonne 1</i>	<i>Colonne 2</i>	<i>Colonne 3</i>	<i>Colonne 4</i>
<i>Compétence</i>	<i>Connaissances, habiletés et (ou) comportements</i>	<i>Critères d'évaluation de la compétence pratique (condition)</i>	<i>Niveau de compétence exigé (norme)</i>
Planification des opérations de sauvetage	Matériel d'unité mobile Communications sur place	Conformément à l'article 3 (c.-à-d. de 3-6 à 3-14), vol. III, de l'IAMSAR et aux instructions permanentes d'opération	Expliquer comment le matériel et les communications peuvent avoir une incidence sur la planification des sauvetages.  <b>(Niveau 1)</b>
Mise en œuvre et déroulement des opérations de sauvetage	Récupération Personnes à la mer Personnes à bord de radeaux de sauvetage et de canots de secours Personnes à bord d'autres navires, d'aéronefs amerris en urgence ou agrippées à des installations fixes	Conformément à l'article 2, vol. III, de l'IAMSAR (c.-à-d. 2-30) et aux lignes directrices opérationnelles d'unité de recherches et de sauvetage (type 100 et 300) TP11637	Adapter les méthodes de récupération de personnes selon la situation.  <b>(Niveau 4)</b>
	Abordage	Conformément à l'article 2, vol. III, de l'IAMSAR (c.-à-d. 2-30) et aux lignes directrices opérationnelles d'unité de recherches et de sauvetage (type 100 et 300) TP11637	Déterminer les conditions qui se prêtent à l'abordage. Démontrer les procédures d'abordage.  <b>(Niveau 3)</b>
	Opérations par hélicoptère Sécurité Hissage	Conformément à l'article 2, vol. III, de l'IAMSAR (c.-à-d. 2-35 et 2-29-2-30)	Expliquer les éléments de sécurité et de SAR dans le cadre d'opérations par hélicoptère.  <b>(Niveau 2)</b>
Remorquage	Inspection de l'appareillage et des installations Préparation de l'appareillage Précautions	Conformément aux lignes directrices opérationnelles d'unité de recherches et de sauvetage (type 100 et 300) TP11637 (articles 4 et 5), aux lignes directrices nationales visant la GCAC, à la norme de formation professionnelle en matière de SAR (norme TP9224) et aux instructions permanentes d'opération	Établir les mesures de précaution à prendre à l'égard des crochets pour remorquage. Démontrer la procédure de remorquage.  <b>(Niveau 3)</b>

<i>Colonne 1</i>	<i>Colonne 2</i>	<i>Colonne 3</i>	<i>Colonne 4</i>
<i>Compétence</i>	<i>Connaissances, habiletés et (ou) comportements</i>	<i>Critères d'évaluation de la compétence pratique (condition)</i>	<i>Niveau de compétence exigé (norme)</i>
Premiers secours	Matériel Compétences Medivacs Précautions universelles	Conformément à l'article 2, vol. III, de l'IAMSAR (c.-à-d. 2-36, 2-55 et 2-27/2-28) et aux instructions permanentes d'opération	Intégrer les éléments de premiers secours aux activités de la GCAC.  <b>(Niveau 4)</b>

### 6. Fonction – Formation et perfectionnement

<i>Colonne 1</i>	<i>Colonne 2</i>	<i>Colonne 3</i>	<i>Colonne 4</i>
<i>Compétence</i>	<i>Connaissances, habiletés et (ou) comportements</i>	<i>Critères d'évaluation de la compétence pratique (condition)</i>	<i>Niveau de compétence exigé (norme)</i>
Plan de formation personnel	Cours Formation pratique	Conformément aux lignes directrices et aux règlements nationaux et régionaux visant la GCAC	Expliquer le processus de formation selon le rôle de la GCAC dans le cadre d'opérations de SAR.  <b>(Niveau 1)</b>

### 7. Fonction – Relations publiques et médiatiques

<i>Colonne 1</i>	<i>Colonne 2</i>	<i>Colonne 3</i>	<i>Colonne 4</i>
<i>Compétence</i>	<i>Connaissances, habiletés et (ou) comportements</i>	<i>Critères d'évaluation de la compétence pratique (condition)</i>	<i>Niveau de compétence exigé (norme)</i>
Relations avec les médias et le public	Séances d'information verbales	Conformément à l'article 2 (c.-à-d. l'article 2-39, 2-58), vol. III, de l'IAMSAR, aux lignes directrices nationales (6.17 et annexe B) et aux lignes directrices opérationnelles d'unité de recherches et de sauvetage (type 100 et 300) TP11637	Répondre aux demandes de renseignements des médias et du public.  <b>(Niveau 2)</b>

## Tableau 2- Grille de compétences de propriétaire/exploitants

### 1. Fonction - Communications

<i>Colonne 1</i>	<i>Colonne 2</i>	<i>Colonne 3</i>	<i>Colonne 4</i>
<i>Compétence</i>	<i>Connaissances, habiletés et (ou) comportements</i>	<i>Critères d'évaluation de la compétence pratique (condition)</i>	<i>Niveau de compétence exigé (norme)</i>
Matériel de communications	Téléavertisseur Téléphone	En fonction du matériel et des manuels d'utilisation pertinents.	Utiliser l'équipement conformément aux instructions du fabricant. <b>(Niveau 2)</b>
	Radiotéléphone technologie	En fonction du matériel et des manuels et des règlements pertinents.	Exécuter avec succès le CROR d'Industrie Canada Intégrer les concepts courants de communication radio aux activités de la GCAC. <b>(Niveau 4)</b>
Concepts en matière de communications	Interne (de bord/avec équipage) Externe (en collaboration avec des organismes de l'extérieur, d'autres navires, etc.)	Conformément à l'article 3, vol. III, de l'IAMSAR (c.-à-d. 3-6 à 3-7)	Intégrer les concepts courants de communication radio aux activités de la GCAC. <b>(Niveau 4)</b>
	Plan de navigation Éléments de dépôt et de fermeture	En fonction du plan de navigation et des documents de référence pertinents (c.-à-d. le <i>Guide de sécurité nautique</i> ISBN 0-662-83399-6)	Faire preuve d'engagement à l'égard de l'utilisation d'un plan de navigation. <b>(Niveau 2)</b>
	Communication verbale Séances d'instructions et comptes rendus Méthodes interrogatives	Conformément aux normes du volume III de l'IAMSAR (c.-à-d. 2-37)	Intégrer les notions de communication verbale aux activités de la GCAC <b>(Niveau 4)</b>
	Communication non verbale Méthodes de signaux de la main	Selon les règles de l'art et les instructions permanentes d'opération, ainsi que l'article 2, vol. III, de l'IAMSAR (2-10)	Interpréter les communications non verbales dans tous les éléments opérationnels des activités de la GCAC <b>(Niveau 3)</b>

<i>Colonne 1</i>	<i>Colonne 2</i>	<i>Colonne 3</i>	<i>Colonne 4</i>
<i>Compétence</i>	<i>Connaissances, habiletés et (ou) comportements</i>	<i>Critères d'évaluation de la compétence pratique (condition)</i>	<i>Niveau de compétence exigé (norme)</i>
Appel de détresse ou appel urgent	Appel Reconnaître l'appel Recueillir des renseignements Organiser les renseignements Envoyer les renseignements au CMRS (Rapport de situation)	Conformément à la CIR 23 ( <i>Circulaire d'information sur les radiocommunications</i> ) et l'article 2, vol. III, de l'IAMSAR (c.-à-d. 2-57)	Mettre en œuvre les procédures et les mesures d'intervention déclenchées par un appel de détresse ou un appel urgent <b>(Niveau 4)</b>
Appel de détresse ou appel urgent	Envoyer un « Mayday Relay »	Conformément à la CIR 23 ( <i>Circulaire d'information sur les radiocommunications</i> )	Envoyer un « Mayday Relay ». Déterminer le moment opportun pour envoyer un « Mayday Relay ». <b>(Niveau 3)</b>
	Coordonner les communications	Conformément à l'article 2, vol. III, de l'IAMSAR (c.-à-d. 2-10) et aux instructions permanentes d'opération	Coordonner les communications durant les activités de SAR. <b>(Niveau 3)</b>

## 2. Fonction – Administration d'activités de recherche et sauvetage (SAR)

<i>Colonne 1</i>	<i>Colonne 2</i>	<i>Colonne 3</i>	<i>Colonne 4</i>
<i>Compétence</i>	<i>Connaissances, habiletés et (ou) comportements</i>	<i>Critères d'évaluation de la compétence pratique (condition)</i>	<i>Niveau de compétence exigé (norme)</i>
Acronymes et sigles	Utiliser les acronymes et les sigles pertinents Se familiariser avec les acronymes (SAR, IAMSAR)	Conformément à l'IAMSAR, à l'UIT et aux autres publications pertinentes	Utiliser des acronymes choisis relatifs à la SAR dans le cadre des activités de la GCAC <b>(Niveau 2)</b>
Objectifs de la GCAC	Intervention SAR Prévention	Selon les lignes directrices nationales touchant la GCAC, de même que les lignes directrices et les règlements régionaux.	Démontrer comment les programmes de prévention et d'intervention SAR contribuent à la réalisation des objectifs de la GCAC. <b>(Niveau 2)</b>

<i>Colonne 1</i>	<i>Colonne 2</i>	<i>Colonne 3</i>	<i>Colonne 4</i>
<i>Compétence</i>	<i>Connaissances, habiletés et (ou) comportements</i>	<i>Critères d'évaluation de la compétence pratique (condition)</i>	<i>Niveau de compétence exigé (norme)</i>
Publications SAR	Tenir les publications à jour	Selon les publications et les modifications applicables et conformément aux instructions permanentes d'opération.	Expliquer l'importance de la tenue des publications. Démontrer les méthodes de tenue de publications. <b>(Niveau 2)</b>
Règlements et politiques applicables aux membres de la GCAC	Remorquage Remboursement Assurance Règlements de la GCAC Lignes directrices nationales visant les activités de la GCAC Liaison avec d'autres organismes d'intervention SAR Obligations légales	Conformément aux lignes directrices nationales et aux règlements visant la GCAC.	Veiller à ce que les règlements et les politiques applicables aux membres de la GCAC soient respectés dans le cadre des activités de la GCAC. <b>(Niveau 2)</b>
Tenue de dossiers	Registre de communications Registre d'incidents Listes de contrôle Rapports d'interventions SAR Tenue de cartes et de diagrammes	En fonction des listes de contrôle, des registres et des formulaires pertinents; conformément à la CIR 23 (Circulaire d'information sur les radiocommunications) et aux lignes directrices nationales (3.9 et 3.10)	Tenir les dossiers exigés  <b>(Niveau 2)</b>
Rapport de situation	Contenu Présentation	Conformément à l'article 3, vol. III, de l'IAMSAR (c.-à-d. 3-7) et aux lignes directrices nationales (3.8)	Fournir des comptes rendus de situation opportuns et exhaustifs. Expliquer l'importance de comptes rendus exhaustifs et opportuns <b>(Niveau 2)</b>

**3. Fonction – Disponibilité opérationnelle SAR**

<i>Colonne 1</i>	<i>Colonne 2</i>	<i>Colonne 3</i>	<i>Colonne 4</i>
<i>Compétence</i>	<i>Connaissances, habiletés et (ou) comportements</i>	<i>Critères d'évaluation de la compétence pratique (condition)</i>	<i>Niveau de compétence exigé (norme)</i>
Direction d'URS	Familiarisation avec les URS Maintenance d'URS Auto-inspection périodique Inspections de sécurité Inspection réglementaire Entretien courant Outils/pièces de rechange	Conformément aux exigences réglementaires et régionales et aux instructions permanentes d'opération et à l'aide des « listes de contrôle » pertinentes Selon les règles de l'art en matière de matelotage	Modifier, réparer et entretenir le matériel, au besoin, afin de veiller à ce que l'URS demeure fonctionnelle  <b>(Niveau 4)</b>
	Aviser la GCAC/la GCC : Des modifications apportées aux navires Des modifications apportées au matériel De la disponibilité opérationnelle Du lieu/du secteur de SAR	Conformément aux lignes directrices nationales visant la GCAC et aux exigences régionales	Alerter la GCAC/la GCC quant à la disponibilité opérationnelle de l'URS  <b>(Niveau 2)</b>
Navigation	Désignation de veilles Commandement à la barre	Conformément à l'article 2, vol. III, de l'IAMSAR (c.-à-d. 2-14 et 2-57) et aux lignes directrices opérationnelles d'unité de recherches et de sauvetage (type 100 et 300) TP11637	Expliquer la procédure relative à la désignation de veilles. Fournir des commandements à la barre, au besoin. <b>(Niveau 3)</b>
	Matériel visuel (c.-à-d. jumelles, jumelles de vision nocturne et projecteurs)	Conformément aux lignes directrices opérationnelles d'unité de recherches et de sauvetage (type 100 et 300) TP11637 et au vol. III de l'IAMSAR. En fonction du matériel pour les opérations.	Démontrer l'utilisation des jumelles, des jumelles de vision nocturne et des projecteurs et l'analyse des renseignements fournis par ces instruments.  <b>(Niveau 3)</b>

<i>Colonne 1</i>	<i>Colonne 2</i>	<i>Colonne 3</i>	<i>Colonne 4</i>
<i>Compétence</i>	<i>Connaissances, habiletés et (ou) comportements</i>	<i>Critères d'évaluation de la compétence pratique (condition)</i>	<i>Niveau de compétence exigé (norme)</i>
Navigation	Matériel électronique des URS et des unités mobiles	Selon les instructions du fabricant	Utiliser le matériel électronique installé à bord des URS <b>(Niveau 2)</b>
	Tracés – Instruments relatifs aux cartes; Renseignements liés aux cartes; Système de balisage; Compas; Publications nautiques pertinentes	En fonction du matériel et des publications applicables en matière de navigation	Intégrer les tracés aux activités de la GCAC.  <b>(Niveau 4)</b>
Lois et règlements	LMMC Règlement sur les abordages	Conformément aux lois et aux règlements pertinents	Établir un lien entre les éléments pertinents des lois et des règlements régissant les activités de SAR aux opérations de la GCAC <b>(Niveau 2)</b>
Évaluation des risques	Détermination de limites Gestion des risques	Conformément à l'article 3 (c.-à-d. 3-5), vol. III, de l'IAMSAR, aux lignes directrices nationales visant la GCAC (3.6), aux instructions permanentes d'opération et aux règles de l'art en matière de matelotage	Reconnaître ses propres limites et celles de l'unité mobile ou de l'URS. Intégrer la gestion des risques aux activités de la GCAC. <b>(Niveau 2)</b>
Matelotage	Amarres Entretien, manipulation et entreposage Mesures de sécurité au travail Lance-amarres, amarres lourdes Inspection des amarres Nœuds, ajouts et attaches de remorquage	Conformément aux instructions permanentes d'opération et aux règles de l'art en matière de matelotage  À l'aide d'un bout d'amarre	Intégrer les éléments des manœuvres d'arrimage aux activités de la GCAC. <b>(Niveau 4)</b> Démontrer l'exécution de nœuds et d'attaches choisis. <b>(Niveau 2)</b>

<i>Colonne 1</i>	<i>Colonne 2</i>	<i>Colonne 3</i>	<i>Colonne 4</i>
<i>Compétence</i>	<i>Connaissances, habiletés et (ou) comportements</i>	<i>Critères d'évaluation de la compétence pratique (condition)</i>	<i>Niveau de compétence exigé (norme)</i>
Matelotage	Manœuvres Durant les opérations de SAR Procédure à suivre et arrimage par mauvais temps Sensibilisation aux situations	Conformément aux règles de l'art en matière de matelotage et aux règlements internationaux et nationaux applicables, ainsi qu'à l'article 3, vol. III, de l'IAMSAR (c.-à-d. 3-36)	Assurer le fonctionnement de l'URS de manière à appuyer les activités de la GCAC.  <b>(Niveau 3)</b>
	Utilisation de l'équipement de pont selon les besoins de l'URS	Conformément aux instructions du fabricant	Utiliser l'équipement de pont tel qu'il est installé à bord de l'URS.  <b>(Niveau 3)</b>
	Ravitaillement en combustible Méthodes Précautions	Conformément aux règlements applicables, au Règlement sur les petits bâtiments (RPB) et au Règlement sur l'inspection des petits bateaux de pêche (RIPBP). Selon le Guide de sécurité nautique	Démontrer la procédure de ravitaillement en combustible.  <b>(Niveau 2)</b>
Sécurité personnelle et sécurité de l'équipage	Équipement de protection Fatigue Règlements de sécurité	Selon le code du travail du Canada, les règlements sur l'hygiène et la sécurité au travail, le Règlement sur l'armement en hommes en vue de la sécurité et les autres règlements applicables	Intégrer les éléments de sécurité personnelle aux activités de la GCAC.  <b>(Niveau 4)</b>

#### 4. Fonction – Opérations de recherche

<i>Colonne 1</i>	<i>Colonne 2</i>	<i>Colonne 3</i>	<i>Colonne 4</i>
<i>Compétence</i>	<i>Connaissances, habiletés et (ou) comportements</i>	<i>Critères d'évaluation de la compétence pratique (condition)</i>	<i>Niveau de compétence exigé (norme)</i>
Prise de décisions	Facteurs de la planification de recherches Description de la zone de recherches Disponibilité opérationnelle de l'URS	Conformément à l'article 2 (c.-à-d. 2-8), vol. III, et au chapitre 5, vol. II, de l'IAMSAR	Analyser les facteurs essentiels à la prise de décisions liées aux activités d'intervention.  <b>(Niveau 3)</b>

<i>Colonne 1</i>	<i>Colonne 2</i>	<i>Colonne 3</i>	<i>Colonne 4</i>
<i>Compétence</i>	<i>Connaissances, habiletés et (ou) comportements</i>	<i>Critères d'évaluation de la compétence pratique (condition)</i>	<i>Niveau de compétence exigé (norme)</i>
Techniques de repérage	Motivation personnelle Acclimatation à la vision nocturne Techniques de balayage Communication de la visualisation Fatigue	Conformément à l'annexe C, vol. III, de l'IAMSAR et aux lignes directrices opérationnelles d'unité de recherches et de sauvetage (type 100 et 300) TP11637	Intégrer les techniques de repérage aux activités de la GCAC. <b>(Niveau 4)</b>
Plan de recherche	Les caractéristiques du navire Recherche visuelle Recherche électronique	Conformément à l'article 2 (c.-à-d. 2-9), vol. III, et au chapitre 5, vol. II, de l'IAMSAR et aux instructions permanentes d'opération	Choisir et adapter des éléments de recherche essentiels à l'intervention dans des situations de détresse et d'urgence. <b>(Niveau 4)</b>
Commandant sur place	Responsabilités Communications	Conformément à l'article 3 (c.-à-d. 3-2 et 3-7), vol. III, de l'IAMSAR et aux lignes directrices nationales visant la GCAC (3.7)	Exécuter les fonctions définies à titre de commandant sur place. <b>(Niveau 4)</b>

### 5. Fonction – Opérations de sauvetage

<i>Colonne 1</i>	<i>Colonne 2</i>	<i>Colonne 3</i>	<i>Colonne 4</i>
<i>Compétence</i>	<i>Connaissances, habiletés et (ou) comportements</i>	<i>Critères d'évaluation de la compétence pratique (condition)</i>	<i>Niveau de compétence exigé (norme)</i>
Planification du sauvetage	Communications sur les lieux d'opérations Connaissance des ressources locales	Conformément à l'article 3, vol. III, de l'IAMSAR (c.-à-d. 3-6 à 3-14) et aux instructions permanentes d'opération.	Utiliser les ressources locales dans le cadre de la planification des opérations de sauvetage. <b>(Niveau 2)</b>
Mise en œuvre et conduite des opérations de sauvetage	Manœuvres et récupération Personnes à la mer Personnes à bord de radeaux de sauvetage et de canots de secours Personnes à bord d'autres navires, d'aéronefs amerris en urgence ou agrippées à des installations fixes	Conformément à l'article 2, vol. III, de l'IAMSAR (c.-à-d. 2-30) et aux lignes directrices opérationnelles d'unité de recherches et de sauvetage (type 100 et 300) TP11637	Adapter les méthodes de récupération de personnes selon la situation.  <b>(Niveau 4)</b>

<i>Colonne 1</i>	<i>Colonne 2</i>	<i>Colonne 3</i>	<i>Colonne 4</i>
<i>Compétence</i>	<i>Connaissances, habiletés et (ou) comportements</i>	<i>Critères d'évaluation de la compétence pratique (condition)</i>	<i>Niveau de compétence exigé (norme)</i>
Mise en œuvre et conduite des opérations de sauvetage	Abordage	Conformément à l'article 2, vol. III, de l'IAMSAR (c.-à-d. 2-30) et aux lignes directrices opérationnelles d'unité de recherches et de sauvetage (type 100 et 300) TP11637	Déterminer les conditions qui se prêtent à l'abordage. Démontrer les procédures d'abordage. <b>(Niveau 3)</b>
	Désorientation Navires Personnes	Conformément à l'article 4, vol. III, de l'IAMSAR (c.-à-d. 4-16)	Régler les situations attribuables à la désorientation de navires et (ou) de personnes. <b>(Niveau 3)</b>
	Opérations par hélicoptère	Conformément à l'article 2, vol. III, de l'IAMSAR (c.-à-d. 2-21 à 2-30) et aux lignes directrices opérationnelles de type 100/300	Intégrer les opérations par hélicoptère aux activités de la GCAC. <b>(Niveau 4)</b>
Remorquage	Inspection de l'appareillage et des installations Préparation de l'appareillage Précautions et mesures de sécurité Amarres en charge réduite Taquets Crochets pour remorquage supports Vitesse de sécurité	Conformément aux lignes directrices opérationnelles d'unité de recherches et de sauvetage (type 100 et 300) TP11637, aux lignes directrices nationales visant la GCAC (articles 4 et 5) et à la norme TP9224 (norme de formation professionnelle en matière de SAR)	Établir les mesures de précaution à prendre à l'égard de l'équipement de remorquage.  <b>(Niveau 3)</b>
	Remorquage <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparation</li> <li>• Suivi</li> <li>• Finalisation</li> </ul>	Conformément aux lignes directrices opérationnelles d'unité de recherches et de sauvetage (type 100 et 300) TP11637 et à la norme TP9224 (norme de formation professionnelle en matière de SAR)	Choisir la manière de transférer les câbles et démontrer la procédure de remorquage. <b>(Niveau 3)</b>
Premiers secours	Matériel Compétences Évacuation sanitaire Précautions universelles	Conformément à l'article 2, vol. III, de l'IAMSAR (c.-à-d. 2-36, 2-55 et 2-27/2-28) et aux instructions permanentes d'opération	Intégrer les éléments de premiers secours aux activités de la GCAC. <b>(Niveau 4)</b>

<i>Colonne 1</i>	<i>Colonne 2</i>	<i>Colonne 3</i>	<i>Colonne 4</i>
<i>Compétence</i>	<i>Connaissances, habiletés et (ou) comportements</i>	<i>Critères d'évaluation de la compétence pratique (condition)</i>	<i>Niveau de compétence exigé (norme)</i>
Organismes liés à la SAR	Mener des opérations de sauvetage de concert avec des organismes connexes liés à la SAR	Selon l'article 1 (1-1), vol. III, et le chapitre 6 (6.3), vol. I, de l'IAMSAR, et les plans d'urgence locaux	Exécuter des opérations de SAR en collaboration avec des organismes connexes liés à la SAR. <b>(Niveau 2)</b>

## 6. Fonction – Formation et perfectionnement

<i>Colonne 1</i>	<i>Colonne 2</i>	<i>Colonne 3</i>	<i>Colonne 4</i>
<i>Compétence</i>	<i>Connaissances, habiletés et (ou) comportements</i>	<i>Critères d'évaluation de la compétence pratique (condition)</i>	<i>Niveau de compétence exigé (norme)</i>
Plan de formation personnel	Cours Exercices	Conformément aux lignes directrices et aux règlements nationaux et régionaux visant la GCAC.	Expliquer le processus de formation selon le rôle de la GCAC dans le cadre d'opérations de SAR. <b>(Niveau 1)</b>
Formation pratique	Mise en œuvre Participation aux exercices Séances d'instructions relatives aux exercices et compte rendu des résultats	Conformément aux lignes directrices et aux règlements nationaux et régionaux visant la GCAC	Exécuter / participer dans les manœuvres de SAR. <b>(Niveau 2)</b>

## 7. Fonction – Relations publiques et médiatiques

<i>Colonne 1</i>	<i>Colonne 2</i>	<i>Colonne 3</i>	<i>Colonne 4</i>
<i>Compétence</i>	<i>Connaissances, habiletés et (ou) comportements</i>	<i>Critères d'évaluation de la compétence pratique (condition)</i>	<i>Niveau de compétence exigé (norme)</i>
Liaison avec les organismes d'intervention	Communication verbale Communication écrite Participation à des exercices de formation communs	Selon l'article 1 (1-1), vol. III, et le chapitre 6 (6.3), vol. I, de l'IAMSAR, et les plans d'urgence locaux	Participer à des interventions et à des exercices menés de concert avec d'autres organismes liés à la SAR. <b>(Niveau 2)</b>

<i>Colonne 1</i>	<i>Colonne 2</i>	<i>Colonne 3</i>	<i>Colonne 4</i>
<i>Compétence</i>	<i>Connaissances, habiletés et (ou) comportements</i>	<i>Critères d'évaluation de la compétence pratique (condition)</i>	<i>Niveau de compétence exigé (norme)</i>
Relations avec les médias et le public	Séances d'information orales	Conformément à l'article 2 (c.-à-d. l'article 2-39, 2-58), vol. III, de l'IAMSAR, aux lignes directrices nationales (6.17 et annexe B) et aux lignes directrices opérationnelles d'unité de recherches et de sauvetage (type 100 et 300) TP11637	Répondre aux demandes de renseignements des médias et du public.  <b>(Niveau 2)</b>
Relations avec les proches parents	Séances d'information orales exigeant du tact et de la compassion	Selon le MNRS et les politiques régionaux	Répondre aux demandes de renseignements immédiates (face à face) des proches parents.  <b>(Niveau 2)</b>

### 8. Fonction – Gestion des ressources humaines

<i>Colonne 1</i>	<i>Colonne 2</i>	<i>Colonne 3</i>	<i>Colonne 4</i>
<i>Compétence</i>	<i>Connaissances, habiletés et (ou) comportements</i>	<i>Critères d'évaluation de la compétence pratique (condition)</i>	<i>Niveau de compétence exigé (norme)</i>
Évaluation des capacités des membres d'équipages	Concordance des aptitudes avec les tâches Formation, connaissances et expérience	Selon l'article 3 (c.-à-d. 3-5 et 3-6), vol. III, de l'IAMSAR et lignes directrices nationales visant la GCAC	Analyser les compétences des membres de l'équipage avant d'accepter une tâche. Recommander de la formation pour les membres de l'équipage, afin de maintenir la capacité d'intervention.  <b>(Niveau 3)</b>
Supervision	Veiller à l'application des normes de réglementation Mettre en place un système de rotation périodique Reconnaître les signes de fatigue	En suivant les directives du guide aux superviseurs (TP 5506) ou tout autre document pertinent	Assumer des tâches de supervision dans le cadre des activités de la GCAC.  <b>(Niveau 2)</b>

<i>Colonne 1</i>	<i>Colonne 2</i>	<i>Colonne 3</i>	<i>Colonne 4</i>
<i>Compétence</i>	<i>Connaissances, habiletés et (ou) comportements</i>	<i>Critères d'évaluation de la compétence pratique (condition)</i>	<i>Niveau de compétence exigé (norme)</i>
GSCIC/SSPT	Prévention Signes Formation Séances d'information et comptes rendus Suivi	Conformément aux normes de la FSCIC	Expliquer les conséquences de la GSCIC. Aider les membres de l'équipage à gérer le stress causé par un incident critique, au besoin, à l'aide de séances d'information et de comptes rendus et (ou) de l'orientation vers les services compétents, s'il y a lieu. <b>(Niveau 2)</b>
Travail d'équipe	Travail d'équipe Capacité d'adaptation, souplesse et délégation	En suivant les directives du manuel gouvernemental de standards de compétences pour les gérants (Travail d'équipe) ou tout autre manuel pertinent	Décrivez les facteurs qui influencent la force d'une équipe. <b>(Niveau 2)</b>

**Tableau 3- Grille de compétences des spécialistes en sécurité  
nautique de la GCAC**

*À venir*

**Tableau 4- Grille de compétences des rôles d'administration de la  
GCAC**

*À venir*

**Tableau 5- Grille de compétences des rôles de formation de la  
GCAC**

*À venir*